



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 décembre 2020**

Compte rendu affiché le **18 décembre 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **4 décembre 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Objet :

Subventions aux associations sportives -
acomptes 2021

V_DEL_201211_24

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Christine JACOB à Nadia LAKEHAL**

Rapport de Monsieur ROCHER

Mesdames, Messieurs,

Les associations sportives présentes à Vaulx-en-Velin constituent des acteurs incontournables de l'accès au sport, du lien social et du bien vivre ensemble. Elles contribuent au rayonnement de notre Ville par la mise en place de manifestations, de compétitions mais aussi d'actions éducatives autour de la santé, de la citoyenneté.

Pour l'année 2020, ce sont au total quarante clubs sportifs qui ont sollicité un soutien financier de la Ville.

Les modalités d'attribution des subventions ont été précisées dans le cadre de la délibération du 22 juin 2017 votée au conseil municipal. Pour rappel, il a été décidé de plafonner pour chaque club à 10% l'évolution d'une année sur l'autre, du montant de la subvention calculée au titre des parts 1 « Aide à la vie associative » et 2 « Aide au développement du Sport ».

Cette délibération a également donné lieu à la création d'une part 4 destinée au soutien au rayonnement, attribuée selon les critères suivants :

Pour les sports collectifs, les clubs sportifs doivent pratiquer au plus haut niveau national de leur fédération ou répondre à au moins trois critères sur les quatre suivants :

- disposer d'une équipe fanion qui évolue à un niveau national ;
- avoir une visibilité médiatique grâce à une couverture régulière dans les médias et une présence dans les réseaux sociaux ;
- bénéficier d'un soutien financier de la Métropole de Lyon dans les catégories suivantes : haut niveau professionnel, haut niveau amateur et « club bassin de vie » ;
- conduire une politique de formation et de professionnalisation identifiée : label attribué par sa fédération, actions d'accompagnements des sportifs sur le double projet (formation et emploi) et effort de professionnalisation de l'encadrement du club (encadrants salariés).

Pour les clubs de sports individuels : les sportifs vaudais concernés, doivent être engagés dans des compétitions européennes ou mondiales et / ou être inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau du ministère des sports (élite, senior, reconversion, jeunes) ou les listes espoirs.

Au titre de la part 3 « Aide aux projets d'intérêt général », 88 projets présentés par les clubs visant à développer des actions de proximité, de citoyenneté et de santé ont retenu toute notre attention.

La Ville entend poursuivre son soutien à l'Office Municipal des Sports (OMS) qui joue un rôle important auprès des clubs et pour le développement de la pratique sportive des vaudais. Son apport dans la relation entre la Ville et les clubs est essentiel.

Par ailleurs, la Ville maintient son accompagnement auprès de cinq associations d'éducation par le sport.

Enfin, avec la crise sanitaire que nous traversons et le deuxième confinement, les installations municipales ont été obligées de fermer entraînant un fort impact sur le plan financier pour les associations. De ce fait, la ville s'engage financièrement à soutenir les associations par le versement d'un acompte de 50% du montant de la subvention 2020 dès le début de l'année 2021.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver le tableau global des subventions aux associations sportives pour l'année 2021.

CLUBS	SUBVENTION GLOBAL 2020	PROPOSITION SUBVENTION GLOBAL 2021	pour versement de 50% début 2021
ABYSSE PLONGÉE	1 161	1 161	600
AL JUDO	15 570	15 570	7 900
AS PÉTANQUE	21 895	21 895	11 000
ASLRVV	4 959	4 959	2 480
ASULVV HANDBALL	158 863	158 863	79 400
AVINKHA ÉCHEC	13 609	13 609	6 800
BOXING CLUB VV	21 664	21 664	10 800
CERCLE VAUDAIS D'ESCRIME	13 886	13 886	6 900
CLUB GYMNIQUE	20 211	20 211	10 000
CLUB HALTÉROPHILE	15 053	15 053	7 500
CPEAVV	102 009	102 009	51 000
ESLV	6 012	6 012	3 000
FCVAULX	250 000	250 000	125 000
FUTSAL	21 183	21 183	10 600
IND GYM	13 530	13 530	6 700
KUNG FU	12 039	12 039	6 000
LaBOULE VAUDAISE	11 079	11 079	5 500
MJC AIKIDO	1 111	1 111	550
MJC BOXE	3 625	3 625	1 800
MJC DANSE	453	453	450
MJC FULL CONTACT	5 594	5 594	2 800
MJC GYM	1 116	1 116	600
MJC KARATÉ	38 868	38 868	19 400
MJC VOILE	3 561	3 561	1 800
MJC VOLLEY	250	250	250
MJC YOGA	250	250	250
OLYMPIQUE DE VAULX	55 625	55 625	27 800
ROC	77 713	77 713	38 800
S.VOLONTAIRE CANOÉ KAYAK	23 934	23 934	12 000
TAEKWONDO	75 141	75 141	37 500
TENNIS CLUB	25 130	25 130	12 500

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

16 00



ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_24-DE

USV FOOTBALL	31 781	31 781	
USV GYM	250	250	250
VBC	97 257	97 257	49 000
VCVV	132 462	132 462	66 000
VV ATHLÉTISME	4 477	4 477	2 200
VV HANDBALL CLUB	60 033	60 033	30 000
VV NATATION	13 828	13 828	7 000
VV RUGBY LEAGUE	30 985	30 985	15 000
VV TRIATHLON	9 572	9 572	4 800
TOTAL CLUB	1 395 739	1 395 739	697 930

OMS	120 000	120 000	60 000
USEP	15 000	15 000	7 500
FÊTE LE MUR	3 000	3 000	1 500
SPORT DANS LA VILLE	40 000	40 000	20 000
ACTION BASKET CITOYEN	15 000	15 000	7 500
TOTAL	193 000	193 000	96 500

GRAND TOTAL	1 588 739	1 588 739	794 430
--------------------	------------------	------------------	----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_24-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 11 décembre 2020 par Monsieur Michel ROCHER, onzième adjointe, délégué au Sport ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver le tableau des subventions aux associations sportives pour l'année 2021 :

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 1

Ainsi fait et délibéré le vendredi 11 décembre 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY